



L'Église Réformée
Région Parisienne

Donner la Bible, ou la gratuité de la Parole

Pourquoi engager nos Églises à offrir la Bible ?

La mission des Églises réformées est de annoncer la Parole de Dieu, et nous croyons que cette Parole est audible d'abord dans les Écritures bibliques. N'est-il pas finalement contradictoire de faire payer l'Évangile alors que nous disons toujours qu'il est grâce et gratuité ? Rendre accessible la Bible à nos contemporains est une priorité.

Quelle bible offrir ?

Mettre à disposition ce livre, notamment dans l'évangélisation, implique que nous transmettions une traduction biblique qui soit recevable facilement par un auditeur ou un lecteur dont ce sera la première confrontation avec le texte biblique.

La Bible « **Parole de Vie** » est une traduction en français fondamental.

Cette traduction récente est très dynamique. Les narrations sont au présent et rendent au texte une immédiateté surprenante et lui confèrent une actualité plus forte que jamais. Le texte est fluide et facile à lire, il ne perd que très peu du sens originel malgré la sobriété du vocabulaire. Plusieurs communautés l'ont adoptée pour le culte.

La Bible est aussi un objet

Le choix de la Société biblique, en éditant cette bible à 70.000 exemplaires, a été de proposer **une bible de poche (9 x 13 cm)** en coffret. C'est donc un véritable outil, à transporter, un livre pratique. Pour ce faire, seul le texte biblique est disponible, sans les notes. Du fait de la petitesse des caractères, cette bible ne conviendra pas à ceux qui ont des problèmes de vue.

Un engagement pour les Églises

Certaines paroisses avaient déjà enclenché cette démarche de mettre la Bible Parole de Vie à disposition gratuitement des personnes s'approchant de l'Église. Mais à 10 euros l'exemplaire, c'était une charge difficile à assumer. Cette bible de poche est proposée à **3 euros** à condition que sa diffusion s'effectue à titre gratuit.

Un défi personnel et collectif

Nous encourageons chaque paroisse à s'engager dans cette action, en prenant 96 bibles (soit 288 euros d'investissement). Bien sûr, cette proposition n'est nullement normative, et il faut réfléchir à la façon d'amener ce projet dans chaque lieu, la façon de communiquer, de donner, etc. Mais c'est un horizon à envisager. Des paroisses indiquent que les bibles disponibles à l'entrée peuvent être prise si l'on n'en possède pas. Elle peut aussi être facilement donnée lors de rencontres (actes pastoraux, catéchèse, témoignages, etc.).

Pratiquement

Pour l'ERF en région parisienne, des bibles en série limitée avec un étui marqué « Église Réformée » seront stockées à l'ERF du Marais, 15 rue Castex à Paris 75004, métro Bastille, où vous pourrez venir les chercher avec un véhicule afin de réduire les frais de port. Organisez-vous par consistoire. Les bibles sont facturées aux paroisses par la région sur une base de 144 euros par carton de 48 bibles. Pour prendre rendez-vous, à partir de la semaine sainte 2008, et venir chercher ces bibles : biblesPDV@biblique.fr de préférence (ou au 09 50 22 40 82).